

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2019**

Vendredi cinq avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges 60 rue de Provins – 77560 Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 27/03/2019
Date d'affichage : 27/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 12
Nombre de votants : 63
Séance : n°2

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Pierre ANDRE (Bezalles), Michel MILLET (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Dominique VERDENET, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN, Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI (Longueville), James DANÉ (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-Sur-Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Josiane MARTIN, Dominique GAUFILLIER, Marie-Pierre CANAPI, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Laurent DEMAISON (Provins), Laurence GARNIER (Rupéreau), Pierre MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jean-François NOUZE (Saint-Loup de Naud), Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jérôme BENECH, Ghislain BRAY, Isabelle ANDRE (Provins).

Pouvoirs de : Michel LEROY (Bannost-Villegagnon) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Francis PICCOLO (Longueville) à Martine CIOTTI (Longueville), Virginie BACQUET (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Patricia CHEVET (Provins), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Laurent DEMAISON (Provins), Delphine PRADOUX (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Josèphe LINA (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe) à Véronique NEYRINCK (Cerneux).

Secrétaire de séance : Dominique GAUFILLIER (Provins).

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

oOo

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Rendu compte des délégations exercées par le Président

Le conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, des délégations exercées par le Président.

oOo

Budget principal : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget principal : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget Principal.

Dépenses de Fonctionnement	CA 2018
Opérations réelles	15 961 748
SOUS TOTAL	15 961 748
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	917 029
TOTAL	16 878 777

Recettes de Fonctionnement	CA 2018
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	1 673 696
Intégration Syndicat Gendarmerie	136 915
Opérations réelles	16 936 700
SOUS TOTAL	18 747 312
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	245 750
TOTAL	18 993 062

Dépenses d'investissement	CA 2018
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	1 111 174
Opérations réelles	2 935 824
SOUS TOTAL	4 046 998
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	249 902
TOTAL	4 296 900

Recettes d'investissement	CA 2018
Chapitre 1068, Couverture du déficit	1 152 583
Intégration Syndicat Gendarmerie	233 656
Opérations réelles	1 258 337
SOUS TOTAL	2 644 576
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	921 181
TOTAL	3 565 757

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget annexe du S.P.A.N.C et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du S.P.A.N.C.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 299,90	0,00	-1 299,90
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		94 913,57	94 913,57
	Résultats à affecter	1 299,90	94 913,57	93 613,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	208 117,24	188 225,35	-19 891,89
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		125 620,34	125 620,34
	Solde global d'exécution	208 117,24	313 845,69	105 728,45
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement		74 500,00	74 500,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	208 117,24	388 345,69	180 228,45
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		209 417,14	483 259,26	273 842,12
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			93 613,67
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				93 613,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				105 728,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				74 500,00
Excédent de financement de la section d'investissement				180 228,45
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				0,00
Solde du résultat de fonctionnement				93 613,67

oOo

Budget annexe du lotissement : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du lotissement : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 049 633,26	2 049 633,26	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 049 633,26	2 085 876,85	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		4 104 830,74	4 141 074,33	36 243,59
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				0,00
Besoin de financement de la section d'investissement				
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				
Solde du résultat de fonctionnement				36 243,59

oOo

Budget annexe du centre aquatique : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du centre aquatique : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	507 222,94	507 222,94	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	507 222,94	507 222,94	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	485 957,92	485 957,92	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		35 510,00	35 510,00
	Solde global d'exécution	485 957,92	521 467,92	35 510,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	35 510,00	0,00	-35 510,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	521 467,92	521 467,92	0,00
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR en Invst)		1 028 690,86	1 028 690,86	0,00
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				35 510,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				-35 510,00
Besoin de financement de la section d'investissement				0,00
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				0,00
Solde du résultat de fonctionnement				0,00

oOo

Vote du taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères -Régime général

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote un taux de T.E.O.M. 2019 pour le régime général à 16.33 %.

oOo

Vote du taux 2019 de la T.E.O.M pour la commune de Saint-Martin du Boschet et autorisation au Président pour signer la convention avec le S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De voter pour la commune de Saint-Martin du Boschet un taux de T.E.O.M 2019 de 17.14 %.
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de reversement avec le S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Liste des emplois communautaires constituant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De fixer la liste des emplois communautaires conformément au tableau des effectifs.
- ✓ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la fonction publique territoriale, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement.
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

Actualisation des tarifs du service de portage de repas à domicile

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De fixer le tarif du repas à 8,75 €.
- ✓ D'appliquer ce nouveau tarif à l'ensemble des bénéficiaires du service à compter du 1^{er} septembre 2019.

oOo

Actualisation des tarifs du conservatoire du Provinois

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De voter la nouvelle grille tarifaire du conservatoire du Provinois qui s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2019.
- ✓ Que les cotisations seront réglées selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et que toute période commencée est due.

	Elèves résidant Communautés de Communes du Provinois			Elèves résidant Hors territoire Communauté de Communes du Provinois		
	Tarifs actuels	2,3 %	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	2,3 %	Nouveaux tarifs
Eveil musical	210	4,8	215	420	9,67	430
Eveil musical+ instruments	420	9,67	430	790	18,2	810
Forfait 1 ^{er} instrument						
-1 ^{er} élève de la famille	420	9,67	430	790	18,2	810
-2 ^{eme} élève de la famille	370	8,5	380	740	17	760
Forfait 2 ^{eme} Instrument	180	4,1	185	350	8	360
Forfait loisir cycle 1	505	11,62	515	1000	idem	1000

Forfait loisir cycle 2	755	17,37	775	1500	idem	1500
Forfait loisir cycle 3	1010	23	1030	2000	idem	2000
Forfait harmonie	190	4,37	195	370	8,5	380
Forfait orchestre de chambre	190	4,37	195	370	8,5	380
Forfait orchestre hors cursus	105	2,42	110	105	2,42	110
Atelier de jazz	210	4,8	215	420	9,67	430
Atelier jazz vocal	création		110	215		
Maîtrise ext	105	2,42	110	210	4,8	215
Solfège adulte ext	105	2,42	110	210	4,8	215
FM ext	105	2,42	110	210	4,8	215
Option BAC	création		115	220		

oOo

Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les nouveaux critères d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire :

- ✓ Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique).
- ✓ La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - Un projet par an et par école.
 - Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1000 €.
- ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés.
- ✓ Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures.
- ✓ La commission culture examinera la recevabilité de la demande.

oOo

Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat avec ACT'ART dans le cadre de la mise en œuvre d'une résidence d'artistes sur le territoire

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec ACT'ART.

Attribution d'une subvention en faveur de l'association « Les amis de notre dame de Voulton »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote en faveur de l'association « les amis de notre dame de Voulton » une subvention de 500 €.

oOo

Attribution d'une subvention en faveur du foyer rural de Chenoise

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote en faveur du foyer rural de Chenoise, une subvention de 250 €.

oOo

Attribution d'une subvention en faveur de l'association « Sarbacane »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote en faveur de l'association « Sarbacane » une subvention de 2 500 €.

oOo

Approbation du règlement intérieur du service de transport à la demande B.ALA.DE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du service de transport à la demande.

oOo

Aide à l'ingénierie sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et demandes de financement

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le programme d'étude annexé, proposé à l'Etat et à la Région pour faire l'objet d'une convention cadre tripartite,
- Autorise le Président ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention,
- Sollicite au titre de la convention-cadre tripartite, un montant total de subvention de 123 900 €, pour financer toute ou partie des actions inscrites dans le cadre du programme d'études de la Communauté de Communes du Provinois,
- Précise qu'au regard des modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à l'ingénierie, la dotation potentielle maximum que l'Etat et la Région peuvent accorder à la Communauté de Communes du Provinois est de 124 000 € HT au total. Et étant donné les montants prévisionnels de chacune des 3 études indiqués ci-dessus un taux de subvention maximum de 70 % par étude du coût Hors Taxes, l'enveloppe de 123 900 € de subvention sera répartie entre l'État et la Région Ile-de-France,
- Fixe la participation financière maximale de la Communauté de Communes du Provinois à hauteur de 53 100 € HT, soit 30 % du coût Hors Taxes, pour l'ensemble de ce programme d'études,
- Précise que la Communauté de Communes du Provinois recrutera, conformément à ses engagements auprès de la Région, 1 stagiaire pour une période minimum de

deux mois,

- Stipule que chaque subvention sera régie par une convention de financement bilatérale soit entre :
 - la Région Ile-de-France et la Communauté de Communes du Provinois,
 - ou l'État et la Communauté de Communes du Provinois,
- Approuve les modèles de conventions bilatérales qui permettront de concrétiser ces financements,
- Autorise le Président ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer les conventions bilatérales pour les montants susvisés, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à chaque financement,
- Autoriser le Président, ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à ce dossier.

oOo

Signature d'une convention avec le Département de Seine-et-Marne pour le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer cette convention d'adhésion.

oOo

Fixation des tarifs pour les interventions sur les nids de frelons asiatiques à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes du Provinois

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 160 € TTC le coût d'une intervention sur les nids de frelons asiatique à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes du Provinois.

oOo

Modifications des statuts du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers

Une première modification a porté sur la rédaction de l'article 1 des statuts. Le syndicat se dénomme désormais « **COVALTRI 77** ».

La seconde modification a porté sur la rédaction de l'article 2 actualisé pour prendre en compte la création de la commune nouvelle de BEAUTHEIL-SAINTS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces modifications statutaires.

oOo

Désignation des délégués suppléants de la Communauté de Communes du Provinois appelés à siéger au comité syndical intercommunal du bassin de l'Aubetin

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a désigné en qualité de délégués suppléants pour siéger au comité syndical du bassin de l'Aubetin, les personnes suivantes :

1. Robert DEANT (Frétoy)
2. Alain JOLY (Courtacon)
3. Jean-Luc DRIOT (Beton-Bazoches)

4. Christophe SOUY (Sancy-les-Provins)
5. Philippe LOIR (Courchamp)
6. Romain PHILIPPE (Augers-en-Brie)
7. Alexandre COLOMBO (Rupéreux)
8. Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins)

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président



Olivier LAVENKA

